

Les représentants de l'AMF 32 reçus par le préfet



Les représentants de l'AMF 32 reçus par le préfet

En cette fin de matinée de ce lundi 2 novembre, le préfet du Gers, Xavier Brunetière, recevait les représentants gersois de l'Association des maires de France, AMF 32, dont le président, Michel Baylac, la secrétaire générale, Pascale Terrasson, et les vice-présidents, François Rivière et Hervé Lefebvre. Il s'agissait, pour la délégation de l'AMF 32, de « mettre en avant les dysfonctionnements entre les commerces de centre ville et celui des grandes surfaces ».

Ce qui d'ailleurs a amené une fronde de nombreux maires du département, ces derniers ayant signé des arrêtés municipaux autorisant l'ouverture des commerces non alimentaire dans leur commune. « Il s'agit d'une démarche symbolique pour afficher leur position, c'est aussi une sonnette d'alarme car ces arrêtés seront recalés par le tribunal administratif. Nous les annulerons de par notre fait en cette fin de semaine », détaille Michel Baylac.

Quid de la question que sont les commerces de première nécessité et non essentiels. Hervé Lefebvre, maire de Samatan, en donne sa définition : « Un commerce qui subsiste en milieu rural est évidemment essentiel ». Pour l'AMF, « c'est au gouvernement de revoir rapidement la définition de commerce de première nécessité et de l'élargir, dès lors que les conditions de sécurité sanitaire permettent de préserver la santé des commerçants, de leurs salariés et de leurs clients ». Une porte semble pouvoir s'ouvrir auprès des librairies et des salons de coiffure qui pourraient relever des services de première nécessité.